

DECRET N°74-269 du 9 octobre 1974

portant approbation des Budgets Primitifs
Exercice 1974 des Districts Ruraux de
Kouandé, de Bassila et de Kérou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT;

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU la Loi n°64-16 du 11 août 1964, fixant la liste des taxes provinciales, leur mode d'assiette et de perception, leur taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'Ordonnance n°74-6 du 13 février 1974, portant Loi de Finances pour la Gestion 1974 ;
- VU l'Ordonnance n°74-7 du 13 février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale;
- VU l'Ordonnance n°74-8 du 13 février 1974, portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;
- VU l'Ordonnance n°2/PR/MFAEP du 10 janvier 1966, portant codification des Impôts directs et indirects ;
- VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n°74-26 du 13 février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
- VU le Décret n°74-27 du 13 février 1974, portant limites et dénominations des Circonscriptions Administratives;
- VU les Arrêtés n°s 63/2/DK, 67/21 et 68/2 des 25, 29 et 31 juillet 1974 des Chefs des Districts Ruraux de Kouandé, de Bassila et de Kérou ;
- SUR proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1974 des Districts Ruraux de Kouandé, de Bassila et de Kérou arrêtés aux sommes ci-après :

DISTRICT RURAL DE KOUANDE

Recettes Ordinaires :

SEIZE MILLIONS TROIS CENT QUATORZE MILLE
NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF FRANCS 16 314 999 Francs

Recettes Extraordinaires :

TROIS CENT QUATRE MILLE CENT QUATRE FRANCS 304 104 Francs
Soit au total 16 619 103 Francs

.. / .. .

Dépenses Ordinaires :
SEIZE MILLIONS TROIS CENT QUATORZE MILLE
NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF FRANCS 16 314 999 Francs

Dépenses Extraordinaires :
TROIS CENT QUATRE MILLE CENT QUATRE FRANCS 304 104 Francs

Soit au total 16 619 103 Francs

DISTRICT RURAL DE BASSILA

Recettes Ordinaires :
SEPT MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX NEUF
MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX FRANCS 7 479 770 Francs

Recettes Extraordinaires :
QUATRE CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE
QUATRE FRANCS 488 004 Francs

Soit au total 7 967 774 Francs

Dépenses Ordinaires :
SEPT MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX NEUF
MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX FRANCS 7 479 770 Francs

Dépenses Extraordinaires :
QUATRE CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE QUATRE FRANCS 488 004 Francs

Soit au total 7 967 774 Francs

DISTRICT RURAL DE KEROU

Recettes Ordinaires :
SIX MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT
MILLE SEPT CENT SOIXANTE FRANCS 6 998 760 Francs

Recettes Extraordinaires :
CENT QUARANTE MILLE DEUX CENT CINQUANTE
TROIS FRANCS 140 253 Francs

Soit au total 7 139 013 Francs

Dépenses Ordinaires :

SIX MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT
MILLE SEPT CENT SOIXANTE FRANCS 6 998 760 Francs

Dépenses Extraordinaires :

CENT QUARANTE MILLE DEUX CENT CINQUANTE
TROIS FRANCS 140 253 Francs

Soit au total 7 139 013 Francs

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 9 octobre 1974

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

P. Le Ministre de l'Economie et des
Finances absent, le Ministre des Trans-
ports, Postes et Télécommunication chargé
de l'intérim,

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité,

Capitaine Charles S. BEBADA

Capitaine Michel AIKPE

AMPLIATIONS:

PR 8 - CS 6 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.-JORD 6 - CNR 4 - SPD 2 -
Ministères 12 - DGF 2 - DEP-DGAJL-INSEA 6 - DB-DC-CF-Solde 4 - Préfet Atacora 4
Chefs Districts Ruraux 6 - Receveurs Provinciaux 6 - MIS 2 - MEF 6 -